

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 20 février 2014 relatif au tableau d'avancement complémentaire à la 1^{re} classe du corps des directeurs des soins

NOR : AFSN1430145A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de la santé publique;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière;
Vu le décret n° 2002-551 du 19 avril 2002 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière;
Vu l'arrêté interministériel du 19 avril 2002 relatif à l'échelonnement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au tableau d'avancement à la 1^{re} classe du corps des directeurs des soins au titre de l'année 2014;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins,

Arrête:

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2014 au tableau d'avancement complémentaire à la 1^{re} classe du corps des directeurs des soins:

Sont nommées à compter du 1^{er} janvier 2014:

1. Mme Françoise DELAIRE.
2. Mme Élisabeth GUILLEMAIN.
3. Mme Florence KANIA.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification en déposant soit un recours gracieux devant l'administration auteur de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 février 2014.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL